



**Liste des présents :**

- Equipe pédagogique : Mmes Brun, Barbier, Barrière, Pochon, Boileau, Bissuel, Blas
- Personnel de l'école : Mmes Phalippon, Baudrillart, Coquard
- OGEC : Mr Dominici
- APEL : Mmes Moonens et Blampain
- Parents délégués : Mr Devaux, Mmes Bonin, Chavanat, Adam, Sedat, Mallet, Soulerin, Georges
- Elèves délégués CM1 / CM2 : Haïla, Jade, Nawel et Zoé

**1/ Première partie : questions des parents d'élèves**

**1.1 LA CIRCULATION AUTOUR DE L'ÉCOLE**

Les travaux et la fermeture du chemin de Perpétuel ont été annoncés fin décembre. La **circulation dans le chemin du Bricollet en sens unique** a été la solution retenue. La durée des travaux est de 6 ou 7 mois (jusqu'à la fin de l'année scolaire).

La mairie va tracer des lignes jaunes pour **délimiter les dépose-minutes** et ajouter des bornes afin de faciliter la circulation et sécuriser les déplacements des enfants. Par ailleurs, la municipalité voit ces travaux comme une opportunité pour réfléchir plus globalement à la circulation dans le village, afin de régler et fluidifier les sens de circulation dans la mesure où le nombre de Lentillois ne cesse d'augmenter.

*Pour rappel, le portail de la résidence Saint Laurent s'ouvre après s'être rapproché du portail : le parking de la résidence est à utiliser en priorité par les parents de maternelle.*

Il n'est pas possible d'ouvrir la porte de l'école donnant sur le chemin du Bricollet pour que les enfants rentrent par cet accès. La surveillance du portail est assurée à 8h30, 11h30 et 16h30 par des membres de l'équipe à proximité de ce dernier, dans le but de pouvoir également surveiller l'ensemble de la cour.

**1.2 LE PROJET DES TRAVAUX**

**L'assemblée de l'OGEC qui aura lieu la semaine prochaine (mardi 19 Janvier) abordera le détail des travaux en début de séance.**

Les **objectifs des travaux** sont les suivants :

- réintégration de la **cantine** en interne pour pouvoir intégrer plus d'effectif
- ajout d'une **nouvelle salle de classe**
- création de **nouveaux sanitaires**.

Cet investissement sera auto-financé par la mise en place d'une nouvelle classe donnant priorité aux enfants lentillois ce qui permettra de bénéficier des subventions municipales. De fait, **l'impact sur le coût de la scolarité restera limité.**

La croissance de l'école est donc motivée par l'augmentation de la population lentilloise ce qui lui

assure un seuil de viabilité. Pour autant, l'école n'a pas vocation à augmenter ses effectifs au-delà des travaux en cours.

Par ailleurs, de même que tous les établissements accueillant du public, l'école a l'obligation de **mettre ses locaux aux normes pour l'accueil des personnes à mobilité réduite**. L'OGEC précise que la mise aux normes d'accessibilité pour les handicapés représente les deux tiers du budget prévu pour les travaux et permettra de garantir la mise en conformité.

**L'aménagement de la cour** sera réalisé en parallèle des travaux. Un dossier est en cour de réflexion, en collaboration avec l'APEL et s'inscrit dans le raisonnement global du projet de réaménagement de l'école.

Les **petits jeux d'extérieur** demandés par les enfants pourront être mis à disposition (ex : cerceaux, craies, élastiques). A terme, un **terrain de foot** sera matérialisé au sol afin de redistribuer l'occupation de l'espace dans la cour.

### **1.3 LES CLASSES DE DÉCOUVERTES ET LES SORTIES SCOLAIRES**

Un **projet pour les classes de maternelles** est en cours de finalisation.

Les autres classes auront des **sorties à la journée** : une communication sera faite directement par les enseignantes concernées, quand les projets seront finalisés et prêts à être exposés aux enfants et aux familles.

Le **projet de classe de découverte à Londres en 2017 est mis de côté**, en raison du coût financier élevé, mais aussi de l'investissement personnel demandé à tous les acteurs responsables du projet. De manière concertée, les enseignantes souhaitent se concentrer sur d'autres projets et assurent être toujours aussi intéressées et motivées par des projets de séjours et sorties scolaires dans les années à venir, dans la mesure des possibilités et du contexte.

Il est précisé que toutes les classes de niveau identique ne partagent pas nécessairement les mêmes projets (ex : CE1). Les projets communs à plusieurs classes peuvent avoir lieu, mais ce n'est pas systématique.

### **1.4 LE SPORT À L'ÉCOLE**

- La réouverture de **l'AQUACENTRE** de Sain Bel est annoncée pour juin 2016. Nous n'avons pas d'autre information pour le moment. La communauté de commune (CCPA) finance cette activité ainsi que le transport en car des élèves. L'école n'a pas de subventions pour des piscines hors CCPA (exemple : Tarare, Grézieu, Ecully). Par ailleurs, ces piscines ont déjà tous leurs créneaux « scolaires » occupés par des établissements de leur communauté de commune.

Une vérification sera faite en sixième lors de l'entrée au collège (par les professeurs d'EPS) pour vérifier la capacité de chacun à nager.

- Pour rappel, les locaux ci-dessous sont réservés pour la **pratique du sport** :

Gymnase Jacques Cœur (salle + mur pour activités de grimpe – en dessous de 3 mètres)

- Chaque vendredi de 15h15 à 16h30

Gymnase Rebillard (salle + dojo + stade gravillonné + piste d'athlétisme autour du stade)

- Chaque mardi de 9h30 à 10h30

- Chaque vendredi de 15h15 à 16h30

La pratique du sport n'est pas obligatoirement réalisée au gymnase et peut se faire dans la grande salle ou la cour de l'école. La pratique du sport en extérieur est soumise aux conditions météo. Les enfants de maternelle font chaque matin une activité de motricité, dans la grande salle ou bien la cour, pendant 30 à 45 minutes.

L'équipe pédagogique indique que la répartition des activités sportives est lissée sur l'année et que compte tenu des contraintes ci-dessus, des créneaux peuvent être supprimés certaines semaines (ex : projet pédagogique en cours, pluie rendant impossible le déplacement au gymnase), pour être récupérés plus tard.

Sur le même principe, certains élèves ont pu pratiquer une activité plus calme, de « relaxation », ce qui n'a pas été perçu de la même manière par tous les enfants et pouvant être interprété comme « n'étant pas du sport »...

Des accessoires ont été demandés pour travailler l'équilibre en PS / MS. Un rappel sera fait auprès des parents délégués pour leur rappeler qu'un casque de vélo, une draisienne ou une trottinette ont été demandés à la rentrée de Janvier.

### **1.5 LES COURS DE MUSIQUE**

Marion Monnet (professeur de musique salariée de la municipalité de Lentilly) est en arrêt maladie depuis le mois de septembre, pour une durée indéterminée. La mairie a essayé sans succès de la remplacer. A la rentrée 2016 si la situation perdure, d'autres solutions seront proposées par l'école. Le temps glané sur cette absence est redistribué sur d'autres activités.

### **1.6 AUTRES ACTIVITÉS DANS L'ÉCOLE**

L'école ne propose pas d'autres activités périscolaires et n'a pas vocation à le faire.

L'atelier théâtre (Dr Clown) est proposé par Evelyne Brun pour les enfants à partir du CE1, le mardi et le vendredi de 17h à 18h.

Si des enfants de CM souhaitent proposer un atelier sur le temps de récréation (ex : atelier lecture, origami, ...), ils peuvent le proposer à leur enseignante et mener ce projet.

### **1.7 CROSS (CM1 ET CM2)**

L'école a participé il y a deux ans au cross de Marcy L'étoile. Suite aux difficultés remontées lors de la dernière édition, l'équipe a pris la décision de se désengager de cet évènement.

L'école approuve cependant les valeurs véhiculées par ce projet. Les élèves de CM1 et CM2 participeront à un **nouveau Cross inter école catholiques** proposé par le collège Champagnat et l'école Sainte Thérèse de l'Arbresle. Cette activité s'inscrit dans le cadre du nouveau cycle 3 pour les classes de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup> et permet ainsi de répondre aux directives de l'Education Nationale.

Le cross se déroulera le **26 avril après-midi au stade de l'Arbresle**. De plus amples informations à venir...

## 1.8 AUTRES QUESTIONS

- Des enfants ont demandé des **jeux de société et des coloriages pour l'étude ou la garderie du matin**. Un appel est donc lancé en ce sens pour les jeux de société. Pour les coloriages, il est demandé aux enfants de remonter leurs attentes (Exemple : type de coloriage).
- La question de **l'hygiène pour les toilettes** a été reprise à l'école et ce pour faire suite à des accidents malencontreux ! Il est demandé à ce que le message soit véhiculé au quotidien tant à l'école qu'au sein des familles pour sensibiliser les enfants. Il est précisé que le personnel de nettoyage intervient chaque soir de la semaine.
- Un allongement des horaires de l'étude jusqu'à 18h30 n'est pas prévu pour le moment.
- Des « **ateliers de manipulation** » sont menés quotidiennement dans les classes de PS / MS, même s'ils ne sont pas désignés « Montessori ». Ces ateliers visent les mêmes objectifs, dans une démarche de continuité avec ce qui sera réalisé par la suite en MS et GS.
- La **suppression du goûter** (matin, après midi) a été approuvée par la PMI et le médecin scolaire, dans une logique de santé et de respect des rythmes). Pour les PS ayant un goûter l'après-midi, ils sont cependant susceptibles de le manger à 16h15, au chaud et calmement assis dans la salle orange, au lieu d'être sur la cour. L'enseignante a bien expliqué aux enfants n'ayant pas de goûter qu'ils goûteront plus tard à la maison, et qu'un seul encas doit être pris à chaque goûter.

## 2/ DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE CANTINE ET GARDERIE

---

Les nouveaux règlements concernent les temps de la cantine et de la garderie.

Ils ont été créés, réfléchis et rédigés par l'équipe enseignante, suite à **plusieurs constats** :

- *les effectifs de la cantine sont élevés,*
- *les enfants ne réagissent pas tous de la même manière à l'autorité du personnel encadrant,*
- *faute de temps, les informations relatives à la discipline ne sont pas toujours transmises de manière assez rapide et régulière : certains enfants en profitaient...*
- *il faut que le discours soit harmonisé et tenu par tous les intervenants.*
- *pour les enfants respectant les règles (la majorité !), il n'est pas juste de constater (et subir) les bêtises à répétitions d'une minorité.*

Pour ces répondre à ces constats l'équipe a décidé de créer ces nouveaux règlements, qui interviennent donc en complément et en parallèle du règlement intérieur déjà présent.

**Ces nouveaux règlements ont été lus attentivement en classe avec les enfants, et chaque item a fait l'objet d'une explication et d'une discussion en groupe.** Les enfants ont constaté qu'il n'y a rien de nouveau dans le contenu: ces règles étaient déjà connues de tous mais il était indispensable de les rappeler et les formaliser de manière plus officielle.

*La majorité des élèves n'est et ne sera pas concernée par les sanctions : leur comportement en collectif est bon, l'équipe en est consciente et les en félicite. Pour eux, rien ne changera.*

*Les **sanctions** ont pour seul but de **poser un cadre** ferme et nécessaire pour quelques enfants, mais aussi de leur donner une possibilité de régulation dans leur comportement (système de croix avec graduation).*

*Toute l'équipe émet bien sûr le souhait qu'aucun enfant n'arrive à la troisième croix des sanctions et se corrige de lui-même avant...*

## **2. 1. CANTINE**

a) Les règles à appliquer ont pour **objectifs** :

- faire respecter les règles de comportement en collectivité et à leur tenue dans la durée.
- veiller au respect du personnel encadrant, qui n'est pas écouté par les enfants de la même manière que l'équipe enseignante.
- réduire les nuisances sonores pendant le temps du repas, ce dont les enfants se plaignent.
- fluidifier et mieux organiser le service à table.

### **b) Communication**

- Pour assurer le transfert des informations entre la cantine et l'équipe pédagogique, une **ardoise de liaison** sera mise en place, visée chaque jour à 13h30 par les enseignantes, dans le but d'un réajustement et d'une discussion rapides avec l'enfant en cas de besoin.
  - Un **système de croix** est mis en place pour les primaires et permettra d'assurer un suivi individuel en cas d'écart de comportement avec des sanctions graduées (une croix, deux croix, trois croix)...
- Le fonctionnement a été expliqué aux élèves.**

### **c) Placement à table**

Des places fixes nominatives sont définies à la cantine pour les enfants du primaire, l'objectif étant de faciliter leur entrée, réduire leur agitation et leur nervosité au moment du placement et ainsi d'apaiser l'ambiance au début du repas... Les enfants présents de manière occasionnelle seront placés sur des tables dédiées.

## **2. 2.GARDERIE**

Les **objectifs** du nouveau règlement de la garderie sont sensiblement les mêmes que celui de la cantine. L'accent est mis sur le **respect de l'adulte responsable, sur le respect du calme et sur le respect du matériel.**

**L'équipe pédagogique compte sur l'aide des parents pour faire respecter ces nouveaux règlements et rappeler à leurs enfants les règles de la vie en collectivité : une cohérence de discours entre la maison et l'école est indispensable.**

L'équipe pédagogique rappelle que ces règlements ont été élaborés dans l'objectif de permettre à vos enfants de commencer / terminer leur journée / prendre leur repas dans les meilleures conditions possibles, avec toujours le souhait d'améliorer le vécu de vos enfants à l'école.

*Merci pour votre attention et votre lecture.*